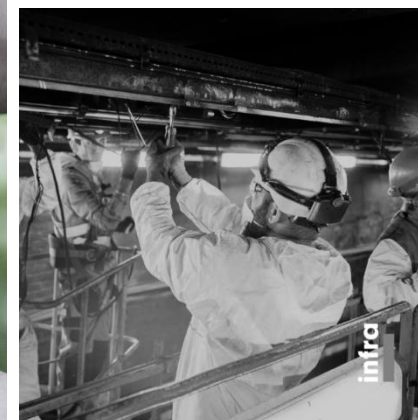
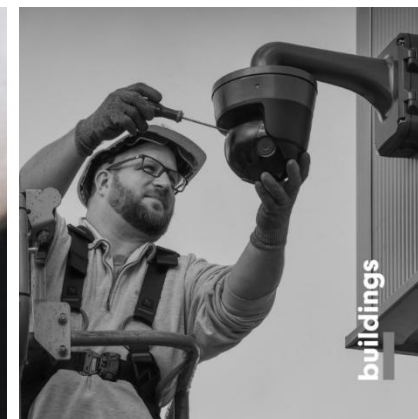




Ce rapport, accessible au public est rédigé dans un souci de transparence, présente les limites organisationnelles de l'ensemble des activités menées par Eiffage Énergie Systèmes-Belux. Il détaille les émissions directes et indirectes (scope 1 et scope 2) générées dans ce cadre au cours de l'année civile 2024. Conformément aux réglementations de la performance carbone, ce rapport périodique a été élaboré sur la base des lignes directrices de l'échelle de performance CO₂, selon le manuel 3.1 publié par SKAO en juillet 2020. L'inventaire des émissions a été établi en respectant la norme ISO 14064-1:2019, et toutes les informations fournies répondent aux exigences du chapitre 9.3.1. L'ensemble de ces points a été approuvé par les Directions ainsi que validé indépendamment.

Sommaire

CONTEXTE 3

L'Accord de Paris : Un cap crucial pour l'avenir	3
L'engagement européen : Le Paquet Climat européen 'Fit for 55' et la directive CSRD	3
Le cadre climatique belge	3
Stratégie à Long Terme 2050 : vers la neutralité carbone	4
Enjeux et risques pour Eiffage Énergie Systèmes-Belux — et réponses opérationnelles	4
Conclusion : une transition nécessaire et des opportunités à saisir	4

01 GOUVERNANCE DE NOS ÉMISSIONS GES 6

En matière de transition écologique, nous devons incarner le sujet, être force de proposition et faire la différence.	7
--	---

02 LIMITES DU SYSTÈME 8

L'organisation Eiffage Énergie Systèmes-Belux	9
Le Comité Énergétique	9
Année de base	9
Période de rapportage	9
Vérification indépendante	9
Niveau de l'échelle de performance visé	9
Périmètre de la certification	10
Détermination de la taille de l'organisation	10
Modification de l'organisation	10

03 MÉTHODE DE CALCUL 11

Ventilation par Catégorie d'Emissions	12
Estimation et fiabilité	12
Facteurs d'émission et sources documentaires	12
Exclusions et Hypothèses	12
Emissions Evitées, Séquestration et Projets de compensation	12
Carbone Biogénique	12

04 BILAN DE NOS ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES 13

Recalcul de l'année de base et des données historiques	14
Analyse de nos émissions	14
Projets avec avantage d'attribution	14
Production de nos panneaux solaires	14
Consommations électriques	14
Exclusions	14

05 OBJECTIFS ET INITIATIVES 16

Objectifs de réduction des émissions	17
Progrès réalisés à ce jour	17
Méthodologie de suivi	17
Initiatives internes	17
Initiatives collaboratives et partenariats	18
Impacts des initiatives sur la réduction	18
Perspectives futures	18

06 ANNEXE 01 19

Correspondance avec la norme ISO14064-1	20
---	----



Contexte

Face aux enjeux climatiques, les filiales d'Eiffage Énergie Systèmes-Belux se mobilisent

Un Défi Mondial et Européen pour une Transition Durable, vers une Action Urgente pour la Neutralité Carbone

Réduire de
55 %
les émissions
de GES par rapport
à 1990 en Europe

Le monde est aujourd'hui confronté à des défis climatiques sans précédent. L'année 2023 a été marquée par des records de chaleur planétaires et par une multiplication des événements extrêmes. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) confirme que 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne globale atteignant environ **+1,45 °C** par rapport à l'ère préindustrielle; ces conclusions sont corroborées par les analyses du **Copernicus Climate Change Service**. En Europe, 2023 figure parmi les années les plus chaudes observées, avec une recrudescence des épisodes de stress thermique, de sécheresses, d'inondations et d'incendies de forêt. Ces constats soulignent la nécessité d'une mobilisation rapide et

coordonnée des acteurs publics et privés pour atténuer les émissions et renforcer les capacités d'adaptation.

L'Accord de Paris : Un cap crucial pour l'avenir

L'Accord de Paris (COP21, 2015) demeure le cadre international de référence. Il engage les États signataires, dont la Belgique et les États membres de l'Union européenne, à maintenir le réchauffement « bien en dessous de 2 °C », avec un objectif plus ambitieux de **1,5 °C** par rapport à la période préindustrielle. Malgré cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) n'ont pas encore amorcé le déclin nécessaire pour garantir la trajectoire 1,5 °C, ce qui renforce l'importance d'actions immédiates et continues à tous les niveaux.

L'engagement européen : Le Paquet Climat européen 'Fit for 55' et la directive CSRD

À l'échelle européenne, la réponse aux enjeux climatiques s'est structurée autour d'un cadre ambitieux et croissant en contraintes. Le **Règlement européen sur le climat (2021)** fixe la neutralité climatique à l'horizon **2050** et institue un objectif intermédiaire contraignant : **-55 % d'émissions nettes de GES d'ici 2030** (base 1990). Pour atteindre cet objectif, l'UE a défini des cibles sectorielles — notamment **42,5 %** de part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030 et une amélioration de l'efficacité énergétique correspondant à une baisse de **11,7 %** de la consommation finale par rapport aux scénarios de référence.

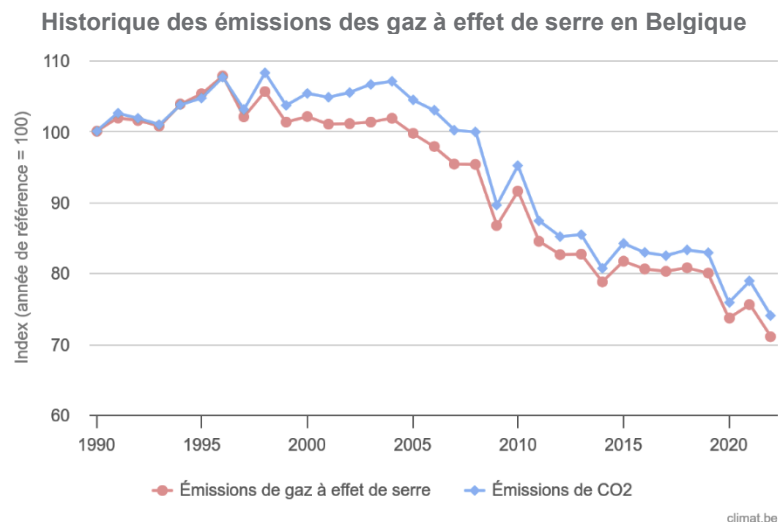
Le paquet législatif « Fit for 55 » traduit ces ambitions en mesures opérationnelles : renforcement du

système d'échange de quotas (ETS), extension de la tarification du carbone aux bâtiments et au transport routier via l'**ETS2** (à compter de 2027), mécanismes pour éviter la délocalisation carbone (CBAM), et objectifs nationaux contraignants pour les secteurs non couverts par l'ETS via le **Règlement sur la répartition de l'effort (Effort Sharing Regulation)**. Par ailleurs, des mesures sectorielles — y compris l'arrêt progressif de la vente de voitures neuves à moteur thermique d'ici **2035** — s'inscrivent dans cette trajectoire.

Sur le plan financier et de gouvernance, l'Union européenne renforce la **finance durable** et la transparence extra-financière : la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (**CSRD**) élargit et structure les obligations de publication d'informations ESG, imposant une meilleure mesure, gouvernance et communication des impacts climatiques. Enfin, des mécanismes de solidarité (ex. Fonds social pour le climat) visent à limiter les risques socio-économiques de la transition.

Le cadre climatique belge

Dans la continuité des orientations européennes, la Belgique décline ses ambitions via le **Plan national énergie-climat (PNEC 2021–2030)**, fruit d'une coordination entre l'État fédéral et les trois Régions (Bruxelles-Capitale, Flandre, Wallonie). Le PNEC actualisé en 2023–2025 renforce les contributions nationales en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de décarbonation sectorielle, afin d'aligner le pays sur les objectifs du Pacte vert et du paquet « Fit for 55 ». Cette version révisée, finalisée en 2025, précise notamment les trajectoires à court et moyen terme nécessaires pour contribuer à l'objectif européen **-55 %**.



La Belgique vise une réduction de
47 %
de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2005

L'objectif national est d'atteindre une part de
20,4 %
d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030

La cible de consommation finale d'énergie est fixée à environ
29 Mtep
d'ici 2030

La Belgique doit par ailleurs respecter les objectifs de l'Effort Sharing Regulation pour les secteurs hors ETS : elle s'est engagée à réduire ces émissions de l'ordre de **47 % d'ici 2030** (base 2005). Les secteurs concernés — bâtiments, transports, agriculture et partie de l'industrie — nécessitent des stratégies différenciées (rénovation des bâtiments, décarbonation des systèmes de chauffage, électrification des usages, mobilité bas carbone, etc.).

L'atteinte de ces objectifs implique une transformation structurelle : déploiement massif de l'**éolien** et du **photovoltaïque**, modernisation des réseaux électriques pour gérer la variabilité et l'injection décentralisée, développement de solutions de **stockage** et de flexibilité, et accélération de la rénovation énergétique du parc immobilier. Les politiques publiques belges et régionales renforcent ces axes par des instruments de financement ciblés et par l'intégration des critères ESG dans les marchés publics.

Stratégie à Long Terme 2050 : vers la neutralité carbone

Au-delà de 2030, la Belgique et l'UE visent la neutralité carbone à l'horizon **2050**. La stratégie à long terme belge prévoit une décarbonation très marquée de l'économie, appuyée sur des leviers technologiques et systémiques : efficacité énergétique, circularité des matériaux, électrification, solutions de capture et stockage du carbone (CCS) selon les secteurs, et innovation (numérique, IA, optimisation des systèmes). Pour les acteurs techniques, cela implique d'orienter la R&D vers des solutions bas-carbone et résilientes (réseaux intelligents, optimisation via le numérique, matériaux à faible empreinte lorsque pertinent) et d'évaluer systématiquement la contribution de chaque investissement à la trajectoire 2050.

Enjeux et risques pour Eiffage Énergie Systèmes-Belux — et réponses opérationnelles

Les projections climatiques et les retours d'expérience nationaux montrent que les infrastructures énergétiques et techniques sont particulièrement exposées. Les vagues de chaleur peuvent réduire l'efficacité des installations et contraindre la disponibilité de certains moyens (refroidissement des

centrales, performance des transformateurs), tandis que les inondations peuvent gravement perturber les réseaux de distribution. L'exemple des inondations de la Vesdre en 2021 — coût estimé des dommages et impact majeur sur les raccordements et les installations — illustre l'ampleur des conséquences pour les réseaux.

Au-delà des risques physiques, les évolutions réglementaires et de marché (PNEC renforcé, règles européennes, CSRD) imposent des obligations accrues en matière de réduction d'empreinte carbone, de transparence et de performance énergétique. Pour Eiffage Énergie Systèmes-Belux, cela se traduit par des impératifs opérationnels et stratégiques :

- **Atténuation (réduction des émissions) :** accélérer la décarbonation des activités propres (flottes, procédés, achats), intégrer des critères d'empreinte carbone dans les appels d'offres et prioriser les solutions à faibles émissions dans les projets.
- **Adaptation (résilience des infrastructures) :** concevoir et déployer des réseaux et installations résilients (surélévation ou protection d'équipements critiques, dispositifs de refroidissement et ventilation adaptés, redondances, modularité pour réparations rapides).
- **Offres et services :** développer des offres de raccordement pour les renouvelables distribués, des solutions de stockage et de flexibilité, et des services de rénovation énergétique haute performance pour le tertiaire et l'industriel.
- **Innovation et numérique :** renforcer la R&D et les compétences sur les réseaux intelligents, la maintenance prédictive, l'optimisation énergétique via l'IA et la gestion en temps réel.
- **Gouvernance et reporting :** structurer le pilotage climat (scopes d'émissions, trajectoires, indicateurs) et se conformer aux exigences de reporting (CSRD) afin de sécuriser l'accès au financement et la confiance des parties prenantes.

Des recommandations techniques (matériaux adaptés aux aléas, conception modulaire, capteurs et monitoring) et organisationnelles (plans de continuité,

formation, partenariats) permettent de transformer ces contraintes en opportunités de valeur ajoutée.

Conclusion : une transition nécessaire et des opportunités à saisir

Le contexte climatique impose d'intégrer simultanément la gestion des risques physiques et la neutralité carbone dans la stratégie d'entreprise. En alignant ses actions sur les Accords de Paris, les exigences du paquet « Fit for 55 » et les orientations du PNEC belge — tout en préparant la trajectoire 2050 —, Eiffage Énergie Systèmes-Belux peut transformer la contrainte réglementaire en moteur d'innovation et de différenciation commerciale. Les priorités opérationnelles incluent la modernisation des réseaux, le soutien à l'intégration des renouvelables et du stockage, la maîtrise de l'efficacité énergétique et le renforcement de la résilience.

La réussite de cette transition dépendra de la capacité collective à investir, à innover et à coopérer avec les pouvoirs publics, les clients et les partenaires. Les enseignements tirés des analyses nationales (dont le rapport du CERAC sur les risques climatiques) et du PNEC actualisé fournissent des orientations opérationnelles utiles pour prioriser les actions à court et moyen terme : il s'agit d'anticiper les risques identifiés, de répondre aux exigences réglementaires et de saisir les opportunités de marché liées à la transition énergétique.



Sources : Les informations climatiques et politiques citées proviennent des rapports officiels internationaux (Copernicus, OMM) et européens, ainsi que des documents belges actualisés sur le Plan national énergie-climat (PNEC) et sur les risques climatiques (CERAC). Ces sources montrent l'ampleur des changements en cours et fondent l'analyse du contexte et de son impact sur Eiffage Énergie Systèmes-Belux.

ACCORD DE PARIS

- Objectif **<1,5°C** par rapport à l'ère préindustrielle
 - Limiter le réchauffement
 - Réduire les émissions de GES

Cadre International

UNION EUROPÉENNE – PAQUET CLIMAT “FIT FOR 55”

- -55% d'émissions nettes de GES d'ici 2030
- ≥ 42,5 % d'énergies renouvelables
- -11,7 % de consommation d'énergie

Objectifs Européens

BELGIQUE

PLAN NATIONAL ÉNERGIE-CLIMAT (PNEC) 2021-2030

- Développement des renouvelables
- Efficacité énergétique accrue
- Décarbonation des secteurs clés

Mise en œuvre Nationale

Énergies Renouvelables



Efficacité Énergétique



Décarbonation



01

Gouvernance
de nos
émissions GES

En matière de transition écologique, nous devons incarner le sujet, être force de proposition et faire la différence.

Benoît de Ruffray, président-directeur général d'Eiffage



Les pôles d'Eiffage Énergie Systèmes-Belux s'engagent à mettre en œuvre une démarche proactive et transparente pour réduire leur empreinte carbone et conserver la performance de niveau 3 de l'échelle de performance CO₂. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de notre politique de développement durable et de notre volonté de contribuer à la lutte contre le changement climatique

— Thibaut Leinekugel Le Cocq, CEO d'Eiffage Énergie Systèmes

Nos Objectifs

- **Atteindre l'échelon 2** de l'échelle de performance CO₂ (Manuel 4.0) d'ici le troisième trimestre 2027 en mettant en place les actions nécessaires pour la mesure, la réduction et la compensation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- **Intégrer la dimension carbone** dans nos chaînes décisionnelles pour les projets et activités des pôles.
- **Promouvoir l'innovation** et les solutions bas carbone dans nos offres et nos méthodes de travail.
- **Sensibiliser et former** nos collaborateurs aux enjeux du changement climatique et aux actions de réduction de l'empreinte carbone.
- **Collaborer** avec nos partenaires et parties prenantes pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques et contribuer à la transition vers une économie bas carbone.

Nos actions clés

- **Réaliser un bilan carbone** des pôles pour identifier les principales sources d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- **Définir une stratégie** de réduction des émissions avec des objectifs quantifiés et un plan d'actions concret.
- **Mettre en place des outils** de suivi et de pilotage de la performance carbone.
- **Privilégier les solutions bas carbone** dans le choix des matériaux, des équipements et des modes de transport.
- **Optimiser la gestion de l'énergie** sur nos chantiers et dans nos bureaux.

Nos responsabilités

Les Directions s'engagent à fournir les ressources nécessaires et à soutenir activement la mise en œuvre de cet engagement. Chaque collaborateur est également responsable de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone par ses actions quotidiennes.

Nous sommes convaincus que cette démarche ambitieuse nous permettra de renforcer notre compétitivité, de répondre aux attentes de nos clients et de contribuer à un avenir plus durable.



Thibaut Leinekugel Le Cocq
CEO
Eiffage Énergie Systèmes-Belux

Stéphane Janssens
Managing Director
Pôles Buildings et Industrie

Wouter Geladé
Managing Director
Pôle Infra

02

Limites
du système

Maintien du niveau 3 de l'échelle de performance CO₂

L'échelle de Performance CO₂, une opportunité de s'engager durablement !

L'organisation Eiffage Énergie Systèmes-Belux

En Belgique et au Luxembourg, Eiffage Énergie Systèmes-Belux propose des solutions sur mesure pour les secteurs de l'industrie, de l'infra et du tertiaire. Nous appartenons à la branche Énergie Systèmes du Groupe Eiffage.

Avec près de 1 300 collaborateurs répartis sur une quinzaine de sites, nous nous appuyons sur une organisation solide où les équipes opérationnelles sont soutenues par nos services spécialisés : Bureau d'Études, Achats, Logistique, Finances, RH, Innovation, Communication, IT, Juridique et Qualité-Sécurité-Environnement (QSE), pour garantir la réussite de nos projets.

Nos activités se structurent autour de trois pôles dédiés aux besoins spécifiques de nos clients : Buildings, Industrie et Infra, faisant de nous des experts pluridisciplinaires de l'énergie.

Grâce à ces trois pôles d'expertise, nous concevons, réalisons et entretenons des systèmes et équipements en génie électrique, industriel, climatique et énergétique, tout en contribuant à une transition énergétique durable.

Conscients des enjeux environnementaux et de l'évolution rapide du marché, nous nous engageons activement dans la réduction de notre empreinte carbone. Ceci inclut la mise en place d'un système de management CO₂ basé sur l'échelle de performance de SKAO.

Le Comité Énergétique

La création du Comité Énergétique en 2026 se composera de membres pluridisciplinaires. Il a pour mission de maximiser la performance énergétique en analysant les données de consommation pour évaluer l'efficacité énergétique. Il élabore des politiques et des stratégies pour améliorer cette performance et réduire les coûts associés à l'énergie. Le Comité fixe des objectifs énergétiques

clairs et mesurables qui s'alignent avec les buts globaux de l'organisation.

Il s'efforce également de sensibiliser le personnel aux enjeux énergétiques et d'encourager des comportements économes en énergie. Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, il surveille les progrès réalisés, ajuste les stratégies si nécessaire, et coordonne les initiatives avec les autres départements pour intégrer la gestion de l'énergie dans tous les aspects opérationnels de l'entreprise. En résumé, le Comité joue un rôle central dans l'amélioration continue de la performance énergétique et la promotion de pratiques durables au sein de l'organisation.

Année de base

L'année civile 2019 a été retenue comme année de référence, conformément aux exigences de la norme ISO 14064-1.

Période de rapportage

Le présent rapport couvre les données pour l'année civile 2024, soit la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Toute modification relative aux limites organisationnelles et à l'inventaire des émissions sera signalée ultérieurement.

Un comparatif avec l'année précédente est réalisé pour une mesure de l'efficacité du système.

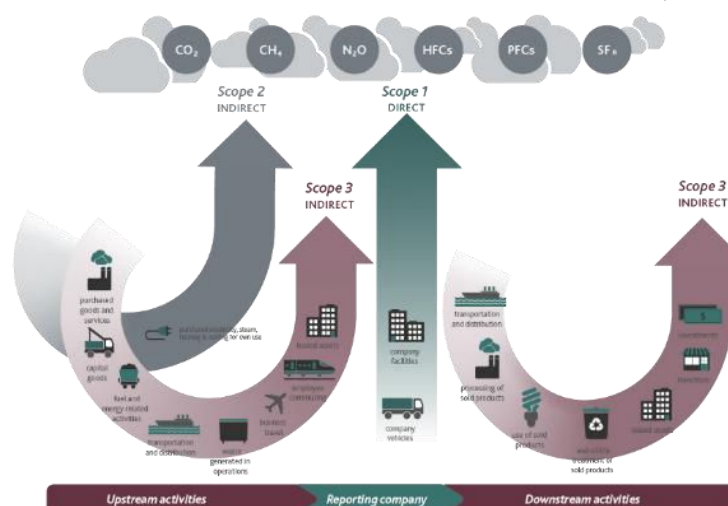
Vérification indépendante

Nous avons choisi de faire procéder à une vérification externe des périmètres organisationnels, de l'inventaire des émissions ainsi que des émissions de CO₂, afin de garantir la fiabilité et la transparence de notre démarche.

Niveau de l'échelle de performance visé

Nous maintenons notre niveau 3 de certification sur l'échelle de performance CO₂. Cela inclut la prise en compte des émissions des scopes 1 et 2 (voir illustration ci-contre), ainsi que des « déplacements professionnels », bien qu'ils relèvent du scope 3 des émissions conformément au protocole GES.

Il convient de noter que, dans le cadre de l'échelle de performance CO₂, les déplacements professionnels doivent être inclus dans le bilan des émissions dès les premiers niveaux de certification.



Source: Greenhouse Gas Protocol: Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard

Limites et changements organisationnels

Périmètre de la certification

Le périmètre de certification à l'échelle de performance CO₂ concerne l'ensemble des sociétés des pôles Buildings, Industrie et Infra.

Le périmètre de certification a été établi en conformité avec le chapitre 4 de l'échelle de performance CO₂.

L'étude des fournisseurs a été réalisée suivant la méthode latérale présentée dans le manuel V3.1, § 4.1. Cependant l'ensemble des entités des pôles Buildings, Industrie et Infra seront certifiées. L'analyse des fournisseurs sera utilisée lorsque les niveaux 4 ou 5 de certification seront visés. L'analyse est réalisée quand les chiffres de l'année précédente sont disponibles.

Le siège social des filiales incluses dans la certification est la suivante :

COLLIGNON	BE 0420 578 340	Briscol 4, 6997
FEXIM	BE 0449 528 286	Briscol 4, 6997
SOLUFAK	BE 0846 405 172	Brownfieldaan 15/002, 2830
HENNEAUX FRERES	BE 0404 357 762	Rue Mayavaux 12, 6870
ATI	BE 0878 051 423	Route de Battice 71, 4890
POWERTECH	BE 0824 109 129	Rue du commerce 1, 4430
HYLINE	BE 0460 856 995	Booiebos 27, B-9031
PULSAR	BE 0464 074 427	Avenue Pasteur 17, 1300
EES INFRA	BE 0412 815 271	Avenue de Béjar 1B, 1120
LUXYS	LU13381952 (B25252)	Rue Mil Neuf Cents 10/12, L-2157
LUXTECHNOLOGIE	LU20361875 (B103527)	Rue Mil Neuf Cents 10/12 L-2157

Détermination de la taille de l'organisation

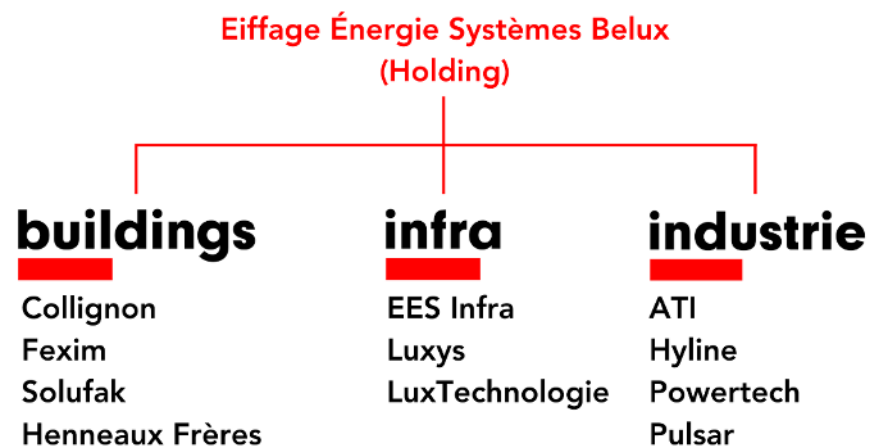
L'échelle de performance CO₂ recense plusieurs tailles d'organisation sur base de leur émission CO₂ : petite, moyenne et grande. La taille est définie suivant les réponses aux deux conditions posées dans le manuel V3.1, §4.2.

Selon le bilan CO₂ actuellement calculé, la catégorie de taille d'entreprise du périmètre de la certification est considéré comme « grande entreprise », car supérieur à 2 500 T_{CO2}, conformément aux critères évoqués.

Modification de l'organisation

En janvier 2025, Thibaut Leinekugel Le Cocq remplace Dominique Scherpenberg à la fonction de CEO d'Eiffage Energie Systèmes-Belux. L'établissement et le déploiement de la stratégie 2026-2030 est une de ses priorités.

En cette fin d'année 2025, la nomination d'une Direction spécifique pour le département Logistique & Fleet est effective. Ce changement permet une meilleure maîtrise des données spécifiques à ces processus, avec un niveau de fiabilisation amélioré, un travail qui aura lieu en 2026.



03

Méthode
de calcul

Nos méthodes de calcul actuelles et les facteurs de conversion

___ « Ce qui se mesure, s'améliore. » – Peter Drucker, *The Practice of Management*, 1954.

Étant donné que ce rapport périodique fait partie d'un certificat d'échelle de performance CO₂, la méthodologie est respectée comme prescrit dans le manuel 3.1, au chapitre 5.

Ventilation par Catégorie d'Émissions

Dans notre système de management du CO₂, l'inventaire des flux d'émission a été réalisé sur base d'une ventilation selon les 3 scopes (en prévision d'une montée de niveau de notre échelle). Pour être en accord avec le protocole GES, il a été nécessaire de classer les postes d'émissions selon une nomenclature précise¹.

Le scope 1 représente les émissions directes de GES produits par l'entreprise, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise et enfin le scope 3 est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise.

La ventilation des scopes 1 et 2 a été choisie comme suit. Le scope 3 n'est pas décrit au vu du niveau 3 visé dans cette certification, à l'exception des déplacements professionnels. Il est bien entendu que la valeur d'émission est à 0 si le flux est inexistant dans le périmètre défini.

Scope 1 - Émissions directes des sources fixes de combustion <i>Émissions directes produites par des sources fixes de combustion (four industriel, groupes électrogènes, chaudières, turbines...).</i> - Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique <i>Emissions directes liées à la flotte de véhicule de l'entreprise.</i> - Émissions directes des procédés hors énergie <i>Émissions directes des procédés hors énergie (non liées à la combustion d'énergies).</i> - Émissions directes fugitives <i>Émissions directes fugitives (fuites de fluides frigorigènes, méthane produit par le bétail, traitement de déchets organiques...).</i> - Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) <i>Émissions issues de la biomasse.</i>	Scope 2 - Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité <i>Émissions directes produites par des sources fixes de combustion (four industriel, groupes électrogènes, chaudières, turbines...).</i> - Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid <i>Les émissions directes liées à la consommation de chaleur, de froid, de l'eau (correspondant aux énergies primaires utilisées telles que le gaz, le pétrole, l'éolien, le solaire...).</i> Scope 3 - Déplacements professionnels <i>Kilomètres consommés, distance parcourue et type d'indemnité déduite, le cas échéant.</i>
---	---

Estimation et fiabilité

Pour chaque flux d'émissions, la traçabilité des preuves est rigoureusement assurée. En cas d'estimation, le détail du calcul utilisé est systématiquement fourni pour garantir la transparence des méthodes employées.

Chaque flux d'émission se voit attribuer un niveau de fiabilité (insuffisant, suffisant ou bon) afin de mieux cibler les axes d'amélioration dans la collecte des données.

Lors de l'interprétation des résultats, plusieurs facteurs susceptibles d'affecter la fiabilité des données doivent être pris en compte. Ces facteurs incluent, entre autres, des erreurs potentielles lors de la saisie manuelle des données, des hypothèses relatives aux économies de carburant, ou encore des extrapolations basées sur des données de consommation insuffisamment étayées.

Facteurs d'émission et sources documentaires

Les facteurs de conversion sont repris de co2emissiefactoren.nl comme exigé par le Manuel 3.1.

Changement méthode de calcul

Néant.

Exclusions et Hypothèses

La consommation électrique des voitures hors site est considérée comme « électricité grise ».

Emissions Évitées, Séquestration et Projets de compensation

Le captage et le stockage du CO₂ par puits et réservoirs par Eiffage Énergie Systèmes-Belux ne s'appliquent pas en 2024.

Carbone Biogénique

Eiffage Énergie Systèmes-Belux n'a pas émis de CO₂ en 2024 en brûlant de la biomasse.

¹ Anaïs BADILLO. Scope 1, 2, 3 d'un bilan carbone : définition, périmètres et limites, Selectra, <https://climate.selectra.com/fr/entreprises/bilan-carbone/scope-1-2-3>

04

Bilan de
nos émissions
directes et indirectes

Analyse de nos émissions de CO₂

Cette section permet une comparaison frappante entre les différentes activités émettrices de CO₂ au sein de Eiffage Énergie Systèmes-Belux.

Recalcul de l'année de base et des données historiques

Afin de s'aligner avec les objectifs de réduction des émissions de CO₂ du Groupe Eiffage, l'année de référence retenue est 2019.

Les données relatives aux émissions antérieures à 2023 sont disponibles dans les précédentes campagnes internes du Groupe. Toutefois, ces données doivent être fiabilisées.

Une campagne de fiabilisation des données est mise en œuvre afin d'ajuster précisément notre point de départ.

Analyse de nos émissions

Emission directe (scope 1)

Les émissions directes de gaz à effet de serre, liées à nos activités, révèlent que **le carburant pour le transport de passagers vaut 82 %** de notre bilan carbone total, avec 70 % imputables aux seuls véhicules diesel.

Emissions indirectes (scope 2)

Il est à noter que les émissions liées à la consommation d'électricité, bien qu'elles n'interviennent pas directement sur nos sites, mais au moment de la production de l'énergie, représentent **3 % de notre bilan total**.

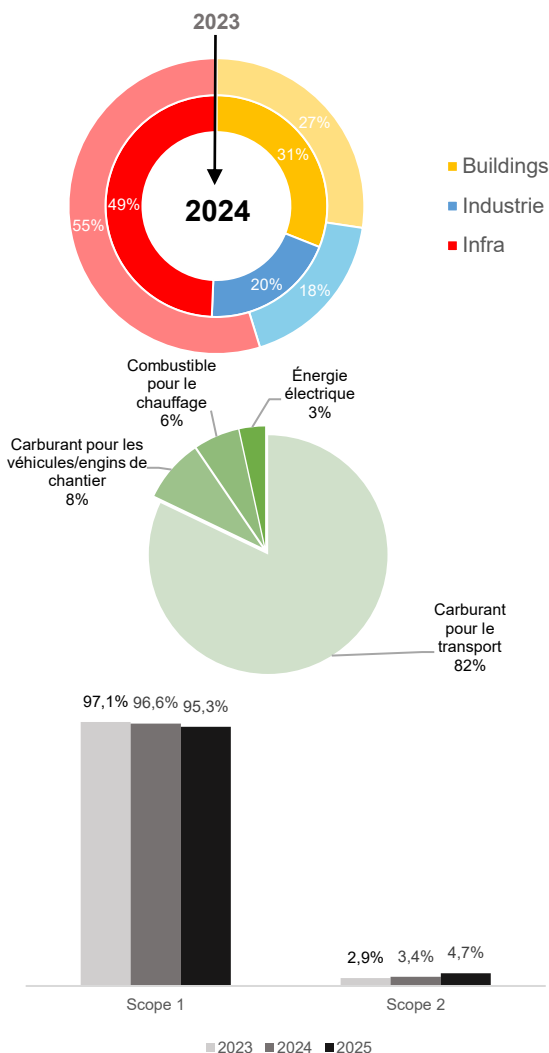
Autre émissions indirectes (scope 3)

Seuls les déplacements professionnels sont pris en compte dans le cadre du niveau 3 de la certification. Ces déplacements sont en cours de fiabilisation, mais sont estimés à moins de 1 %.

Projets avec avantage d'attribution

De tels projets sont renseignés auprès de la SKAO : <https://www.echelledeperformanceco2.be/>

Répartition des flux selon les pôles



Production de nos panneaux solaires

Sites	2023	2024
Rocourt	14 327 kWh	31 814 kWh
NOH	166 151 kWh	134 730 kWh
Erezée	-	51 618 kWh
Wavre	20 992 kWh	16 615 kWh
Thimister	20 284 kWh	À fiabiliser

Il est à noter la différence entre 2023 et 2024 sur le site de Rocourt est due à une panne sur l'installation suite à un orage.

De manière globale, le rendement des installations photovoltaïques de nos sites reste stable.

Consommations électriques

Sur le périmètre concerné par ce rapport, les consommations électriques de nos sites s'élèvent à un total de 1,85 GWh pour l'année 2024, contre 1,43 GWh en 2023. Cette augmentation de 28 % s'explique en partie par un accroissement significatif de l'électrification de notre flotte de véhicules.

Exclusions

Il est important de préciser que seules nos émissions de dioxyde de carbone sont prises en compte dans la présente analyse.

Inventaire de nos émissions avec empreinte CO₂

À ce stade, les émissions sans valeur n'ont pas encore été analysées (NA); seules les émissions nécessaires pour atteindre le niveau 3 de l'échelle de performance CO₂ ont été prises en compte.

Sont présentées dans le tableau les valeurs de l'année 2024. Les valeurs entre parenthèses sont celles de l'exercice 2023. Les valeurs non remplies ne font pas partie de l'analyse actuellement.

Million Hours worked	0,6229 (0,5648)	0,4746 (0,4461)	0,7481 (0,7059)	1,8456 (1,7168)
Émission CO ₂ (tonnes)	BUILDINGS	INDUSTRIE	INFRA	Total
Scope 1 – Emissions directes	2368,2 (2534,9)	1561,8 (1635,6)	4809,7 (4111,9)	8739,6 (8312,4)
Procédés hors énergie	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,7 (0,1)	0,7 (0,1)
Sources fixes de combustion	244,3 (223,4)	105,9 (94,6)	197,5 (168,4)	547,6 (486,4)
Sources mobiles à moteur thermique	2123,9 (2341,5)	1455,9 (1541,0)	4611,4 (3943,4)	8191,2 (7825,9)
Fugitives	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Issues de la biomasse (sols et forêts)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Scope 2 – Emission indirectes	108,3 (89,8)	55,5 (45,8)	146,7 (110,5)	310,4 (246,1)
Consommation d'électricité	108,3 (89,8)	55,5 (45,8)	146,7 (110,5)	310,4 (246,1)
Consommation de chaleur ou de vapeur	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Scope 3 Amont	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Achats de produits et services	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Actif en leasing amont				
Amont de l'énergie				
Amortissement				
Déplacements professionnels	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)*	0,0 (0,0)*
Investissements				
Transport de marchandises amont				
Transports de visiteurs et de clients				
Scope 3 Aval				
Déchets				
Fin de vie des produits vendus				
Franchise aval				
Leasing aval				
Transport de marchandises aval				
Utilisations des produits vendus				
Total	2476,4 (2654,7)	1617,2 (1681,4)	4955,6 (4217,6)	9049,9 (8558,5)

*Analyse en-cours

05

Objectifs
et initiatives

Suivi de nos objectifs et participation aux initiatives du secteur

___Se réinventer pour relever le défi climatique.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, nous avons fixé des objectifs ambitieux pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES). La réduction de notre empreinte carbone est au cœur de notre stratégie environnementale, et elle reflète notre volonté d'adopter des pratiques plus responsables, alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et sur les exigences réglementaires nationales.

En adoptant une approche proactive et en collaborant avec nos parties prenantes, nous avons mis en place une série d'initiatives visant à optimiser notre efficacité énergétique, intégrer des sources d'énergie renouvelable, et encourager une mobilisation collective au sein de notre organisation. Ces actions reflètent notre engagement à long terme pour un avenir plus durable.

Ce chapitre présente ainsi le suivi de nos objectifs de réduction et met en lumière les initiatives que nous avons déployées. Il témoigne de notre détermination à transformer notre modèle d'affaires et à contribuer activement à la transition énergétique, tout en maintenant une croissance durable.

Objectifs de réduction des émissions

Pour l'année 2025, nos objectifs sont définis pour :

- Atteindre 25 % d'électrification de la flotte de véhicules.
- Négocier des contrats élargis d'énergie verte certifiés d'origine belge avec un ou plusieurs fournisseurs.

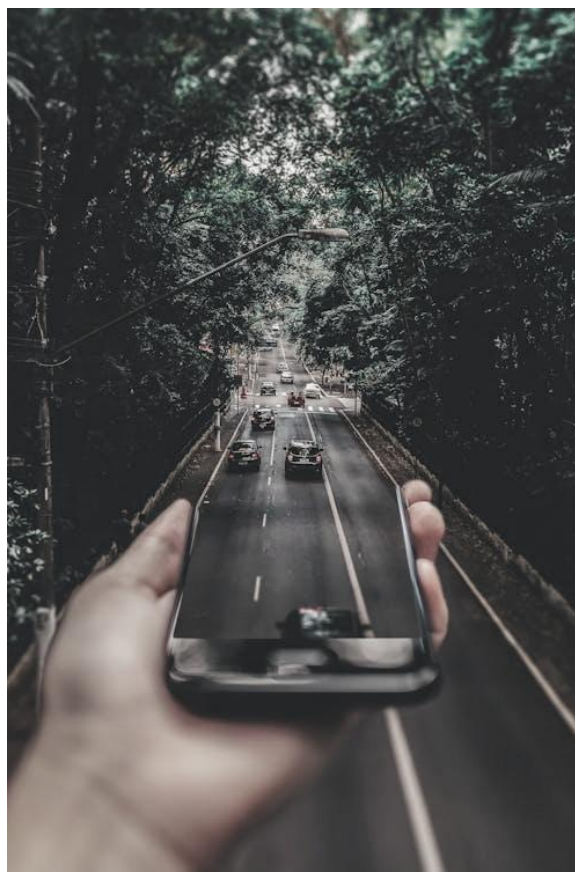
Ces objectifs ont un potentiel de réduction cumulé de 17 % de notre bilan CO₂ total.

Progrès réalisés à ce jour

Au vu de la croissance actuelle de notre chiffre d'affaire, des investissements ont été réalisés, notamment dans l'achat de nouveaux véhicules lourds et de l'agrandissement de certains nos sites. Ceci explique la hausse de notre bilan carbone. Une réflexion est actuellement menée sur la pertinence d'un indicateur carbone absolu qui ne tient pas compte de la croissance.

Méthodologie de suivi

Nous avons choisi de nous faire certifier selon le référentiel de l'échelle de performance CO₂ de la SKAO. En conséquence, ce rapport est publié semestriellement. De plus, nous



assurons un suivi rigoureux des objectifs et des mesures de nos émissions par le système de management CO₂ mis en place.

Ce système de management CO₂ s'intègre à notre système de management existant qui est certifié de manière indépendante selon les référentiels normatifs ISO9001:2015 et ISO14001:2015.

De plus, une matrice de [Correspondance avec la norme ISO14064-1](#) est disponible en annexe.

Initiatives internes

Nous vous présentons ici des actions concrètes prises en interne selon 4 axes principaux :

Axe 1 : Efficacité énergétique

Nous présentons ici nos investissements en matière d'efficacité de nos infrastructures, réduction nos consommations énergétiques des bâtiments ou des processus industriels.

« Mettons plus d'énergie à en dépenser moins », tel est le slogan de sobriété énergétique d'Eiffage. Ce [plan de sobriété](#) demande à chaque collaborateur de :

- Limiter à 19 °C la température de chauffage ;
- Limiter la température à 16 °C en cas d'inoccupation pendant 24 h et si possible à 8 °C dès 48 h ;
- Utiliser la climatisation seulement quand la température dépasse 26 °C, respecter un écart de 5 ou 6 °C avec l'extérieur pour éviter tout choc thermique ;
- Éteindre les appareils, ne pas les laisser en veille ;
- Débrancher les chargeurs ;
- Penser au covoiturage ;
- Limiter votre vitesse ;
- Préférer les mobilités douces.

Le [projet SIGMA](#) sera le nouveau siège des entités liégeoises. Il a été conçu en suivant scrupuleusement les exigences du label E+C-, avec pour objectif d'atteindre le niveau E4C2. Cela signifie que le bâtiment est capable de produire autant d'énergie qu'il en consomme, en intégrant une consommation d'énergie primaire non renouvelable réduite par l'apport

d'énergie renouvelable ou de récupération injectée dans le réseau.

Sur le plan environnemental, l'innovation réside dans l'utilisation d'une analyse du cycle de vie (ACV), qui permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment sur deux aspects : d'une part, sur l'ensemble du bâtiment, et d'autre part, sur les produits de construction et équipements utilisés, en considérant une durée de vie de 50 ans.

Il n'est cependant pas prévu d'obtenir une certification officielle pour le bâtiment. Le label français a avant tout servi de référence méthodologique.



Toutefois, s'aligner sur la taxonomie européenne représente une opportunité pour maximiser nos gains en matière de durabilité. En effet, ce bâtiment se veut un exemple concret de l'engagement d'Eiffage en faveur du développement durable, conformément à la volonté affirmée par notre Comité Exécutif. SIGMA doit incarner à la fois l'innovation, la cohésion des équipes et la durabilité.

Axe 2 : Transition vers les énergies renouvelables

Depuis plusieurs années, nos entités investissent dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs sites (voir page 14).

L'ensemble de nos sites s'équipe de bornes électriques afin de recharger notre flotte de véhicules.

Axe 3 : Optimisation logistique et flotte

Cet axe s'intéresse à la réduction des émissions dans les transports (ex. véhicules électriques, gestion optimisée des itinéraires, etc.).

- Achats de 3 camionnettes électriques pour les chantiers en région Bruxelles Capitale.
- Achats de camion élévateur 192 CPM qui fonctionne sur batterie : cela évite de laisser le moteur tourner pour faire fonctionner l'élévateur.

Une étude est en cours pour la faisabilité des VUL dont les premiers achats se feront en 2026.

Axe 4 : Sensibilisation

Dans le but de fournir des repères clairs sur la réduction des émissions de CO₂ et



d'encourager la participation, plus de 200 collaborateurs auront déjà pris part aux ateliers 2T d'ici 2026.

Pour atteindre cet objectif, une communauté d'animateurs d'ateliers 2T a été mise en place, dont trois font partie du périmètre Eiffage Énergie Systèmes-Belux.

En 2026, une formation intitulée « Managers : incarner la durabilité » au quotidien sera déployée par le Groupe Eiffage en Belux. Elle permettra de réunir dans plusieurs sessions des managers issus des branches Belux pour parler durabilité dans leur quotidien.

Initiatives collaboratives et partenariats Participation à des programmes ou initiatives sectoriels

Nos pôles buildings et industrie s'allient pour créer le concept Em&Em's (Electric Mobility & Energy Mix solutions). Ce projet est une collaboration entre nos entités Collignon, ATI et notre partenaire spécialiste de la transition énergétique Flexide Energy, avec le soutien fédéral du « [Fonds de transition énergétique](#) » : [EM&EM's](#)

Collaboration avec des parties prenantes

Nous présentons ici comment nous collaborons avec nos fournisseurs, clients ou autres partenaires pour réduire l'empreinte carbone tout au long de la chaîne de valeur.

Eiffage Énergie Systèmes-Belux et [Out of Use](#) s'associent pour une gestion responsable de nos équipements informatiques usagés et pour une réduction de notre empreinte carbone. Une solution complète et durable est mise en place pour recycler nos ordinateurs et détruire nos données de manière sécurisée. En favorisant le recyclage, nous contribuons à réduire la consommation de ressources naturelles et à diminuer les émissions de CO₂.

Partenariats technologiques et innovations

Nous mettons en avant ici des partenariats visant à tester ou déployer de nouvelles technologies pour réduire nos émissions (ex. technologies bas-carbone, captation du CO₂).

Actuellement, aucun partenariat de ce type n'a été conclu.

Impacts des initiatives sur la réduction

Ce chapitre sera enrichi à l'issue d'une analyse approfondie des initiatives mises en œuvre. Nous y présenterons les résultats concrets obtenus dans plusieurs domaines clés :

- **Réduction des émissions** : Nous détaillerons les diminutions effectives des émissions de gaz à effet de serre grâce aux différentes actions mises en place.
- **Co-bénéfices** : Au-delà de la réduction des émissions, nous mettrons en lumière les autres avantages générés, tels que les économies d'énergie, les améliorations sociales ou environnementales.

- **Indicateurs de performance** : Des indicateurs spécifiques seront utilisés pour mesurer l'impact de ces initiatives, notamment l'intensité carbone ou encore les tonnes de CO₂ évitées. Ces données permettront d'évaluer objectivement l'efficacité des actions entreprises et d'orienter les futures décisions.

Perspectives futures Amélioration continue

Dans une démarche d'amélioration continue, nous souhaitons renforcer et ajuster nos initiatives actuelles afin d'accroître leur efficacité. Un axe prioritaire concerne la fiabilisation de nos données ainsi que l'optimisation de leur collecte. Pour ce faire, plusieurs solutions sont à l'étude, telles que la mise en place d'une communauté de référents énergétiques et l'utilisation de logiciels de gestion de bâtiments performants.

En anticipant nos prochains succès commerciaux, le déploiement d'une échelle de performance au sein de nos processus opérationnels constitue un enjeu stratégique majeur. Nous travaillons actuellement au développement d'outils simples et efficaces, spécialement conçus pour améliorer la gestion énergétique de nos projets.

Projets futurs

Dans les années à venir, plusieurs nouvelles initiatives sont en cours de développement ou à l'étude. L'implication accrue des services Achats jouera un rôle central dans notre objectif de réduction des émissions de scope 3. Cela inclut notamment la sélection de fournisseurs « verts » et l'intégration de critères environnementaux rigoureux dans nos relations avec les sous-traitants.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la gestion et à la réduction de nos déchets, que ce soit sur nos sites ou nos chantiers, afin de minimiser notre impact.

À moyen terme, des audits énergétiques de nos sites seront planifiés. Ils permettront d'apprécier les points faibles de nos sites et de mettre en place un plan d'action approprié pour maîtriser nos consommations énergétiques.

À court terme, nous étudions le remplacement du groupe électrogène Atlas Copco QES30 par un générateur e-Power. Ce changement permettra d'éliminer les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les nuisances sonores. De plus, il générera une économie de 10 €/jour d'utilisation, avec une recharge assurée via des panneaux photovoltaïques sur notre site de Neder-Over-Hembeek.



06

Annexe 01

Correspondance avec les spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre de l'ISO 14064

Correspondance avec la norme ISO14064-1

Description générale des objectifs de l'organisme et des objectifs de l'inventaire	
Description de l'organisme déclarant	L'organisation Eiffage Énergie Systèmes-Belux
Identification des personnes responsables	Le Comité Énergétique
Définition de la finalité du rapport	Note en page 1
Identification des utilisateurs cibles	Note en page 1
Politique de diffusion du rapport	Note en page 1
Période de déclaration et fréquence des déclarations	Période de rapportage
Liste des GES pris en compte et explications	Exclusions
Déclarations concernant la vérification	Vérification indépendante
Périmètre organisationnel	
Description du périmètre organisationnel	Périmètre de la certification
Explication des méthodologies de consolidation	03 Méthode de calcul
Périmètre de déclaration	
Description des catégories d'émissions considérées	Ventilation par
Explication des méthodologies utilisées pour déterminer le périmètre de déclaration	Périmètre de la certification
Inventaire des émissions et suppressions de GES quantifiées	
Résultats quantifiés par catégorie d'émission ou de suppression	Analyse de nos émissions
Description des méthodologies et des données d'activité utilisées	03 Méthode de calcul
Références et documentation des facteurs d'émission et de suppression	Facteurs
Identifications des incertitudes et conséquences sur l'exactitude des résultats	Estimation et fiabilité
Description des actions programmées pour réduire l'incertitude dans le prochain inventaire	Estimation et fiabilité
Initiative de réduction des GES et suivi des performances internes	
Déclaration des initiatives de réduction des GES	05 Objectifs et initiatives
Résultats du suivi des performances internes	Progrès réalisés à ce jour